

Réunion d'Information Parcoursup

Janvier 2023

Parcoursup : Une plateforme d'attribution des places dans l'enseignement supérieur

- **Les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)**
- **Les licences (1ère année à l'Université)**
- **Université Paris Dauphine**
- **Les concours d'écoles de commerce – Acces, Sésame, Pass ...**
- **Les formations d'écoles d'ingénieur – INSA, concours Puissance Alpha, Avenir ...**
- **Les formations en Sciences Politiques – Sciences Po, les IEP de province ...**
- **Les BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)**
- **Les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)**
- **Les DU (Diplôme d'Université)**
- **Les DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)**
- **Les CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles)**
- **Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture**
- **Les Ecoles Supérieures d'Art**
- **Les études de médecine – Filières Pass et L.AS**
- **Les formations paramédicales et sociales – IFSI ...**
- **Les MANH (Mise A Niveau en Hôtellerie)**
- **Les formations préparatoires à l'Université (CPES – Classes Préparatoires aux Etudes Supérieures)**

- **Hors Parcoursup : Les études à l'étranger, quelques formations sélectives à l'université, certaines écoles d'art ...**

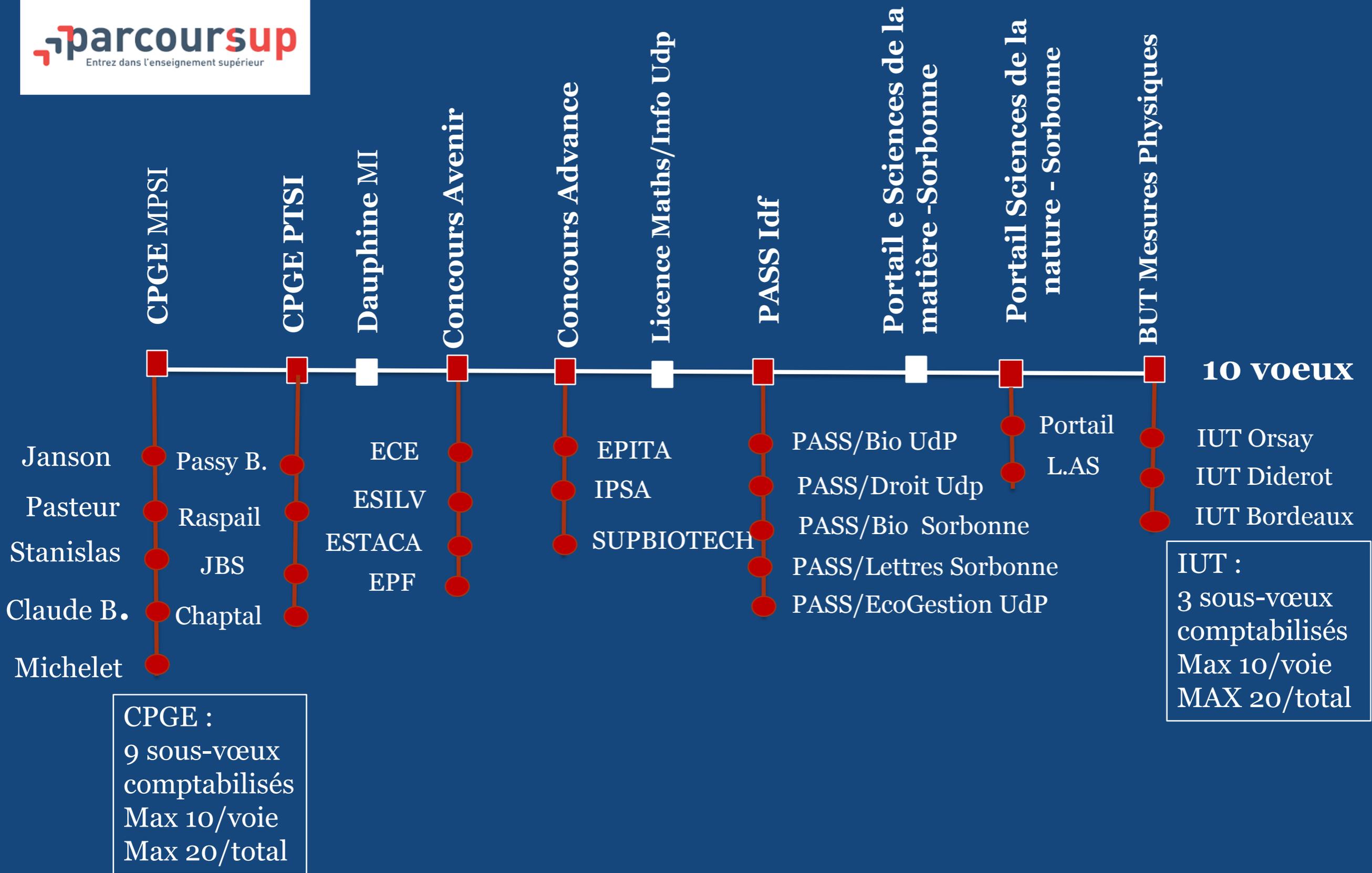
Les grands principes pour le lycéen

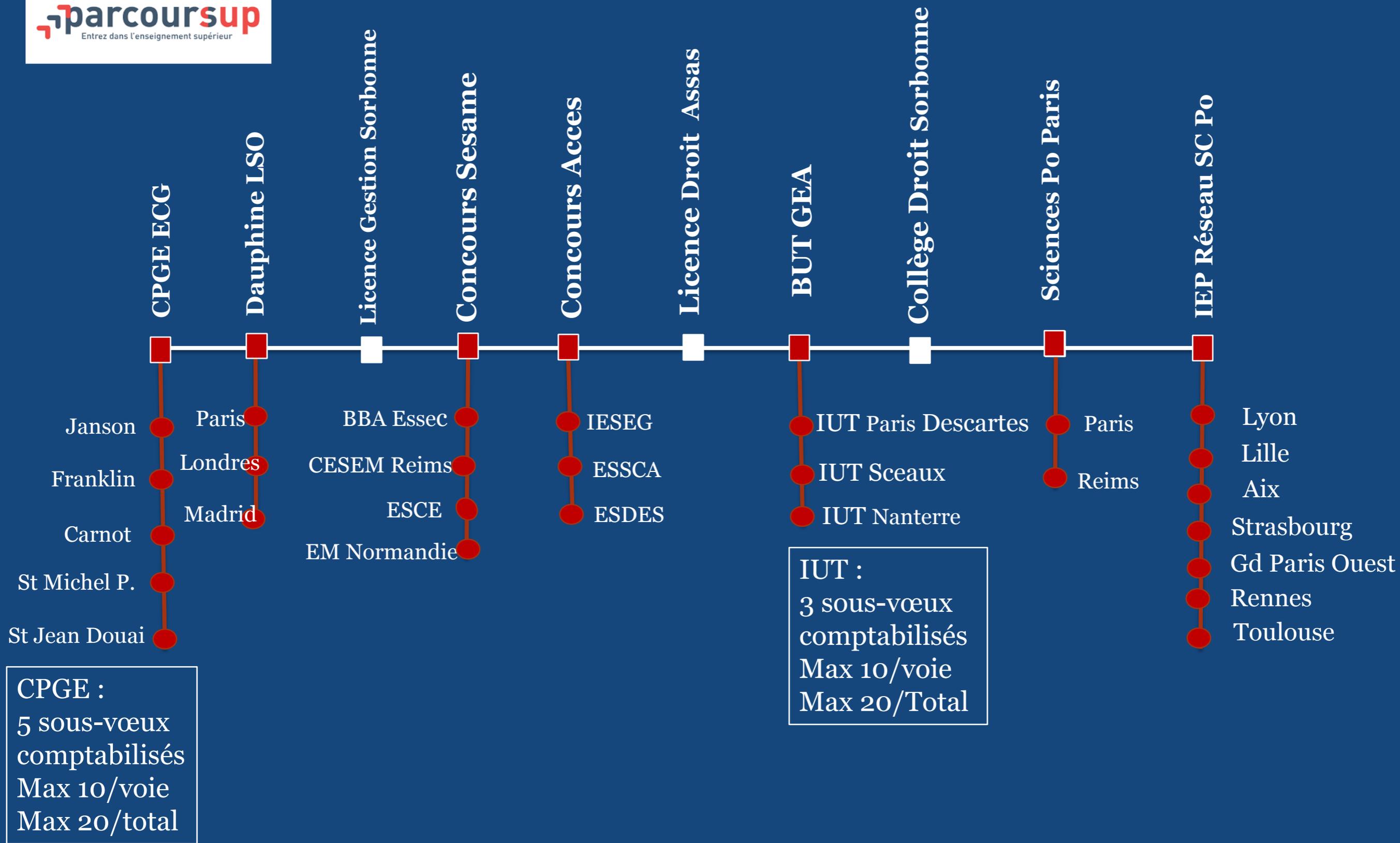
- Le lycéen sélectionne jusqu'à **10 vœux sous statut d'étudiant** dans l'académie ou en dehors de l'académie et aussi éventuellement jusqu'à **10 vœux sous statut d'apprenti** (BUT, BTS ...)

- **2 catégories de vœux :**
 - **Des vœux simples** (Une licence non-sélective ou sélective à l'université)
 - **Des vœux multiples avec des sous-vœux** (CPGE, BUT, BTS, DCG, Réseaux écoles de commerce, L.AS ...)

- **2 catégories de vœux multiples :**
 - **Des vœux multiples avec des sous-vœux comptabilisés** (CPGE/BUT/BTS/DCG)
Maximum 10 sous-vœux par voie et un maximum de 20 sous-vœux au total
 - **Des vœux multiples avec des sous-vœux non comptabilisés** (Réseau écoles ingénieurs et commerce, Universités de médecine Ile de France, L.AS, IEP ...)

- **Ex : CPGE ECG (1 vœu)** – ECG Janson – ECG Carnot – ECG Stanislas – ECG Sainte Croix (5 sous-vœux). Le lycéen peut pour chaque prépa candidater à toutes les combinaisons qui compteront pour un seul sous-vœux – Idem pour l'internat (Maths appliquées/HGG-Maths approfondies/HGG-Maths appliquées/Eco – Maths approfondies/Eco
- **Ex : DUT GEA (1 vœu)** - Université Paris Descartes - Université de Sceaux – Université de Nanterre/Ville d'Avray (3 sous-vœux)
- **Ex : Concours Sesame** (1 vœu) Les 14 écoles en sous-vœux ne sont pas comptabilisées





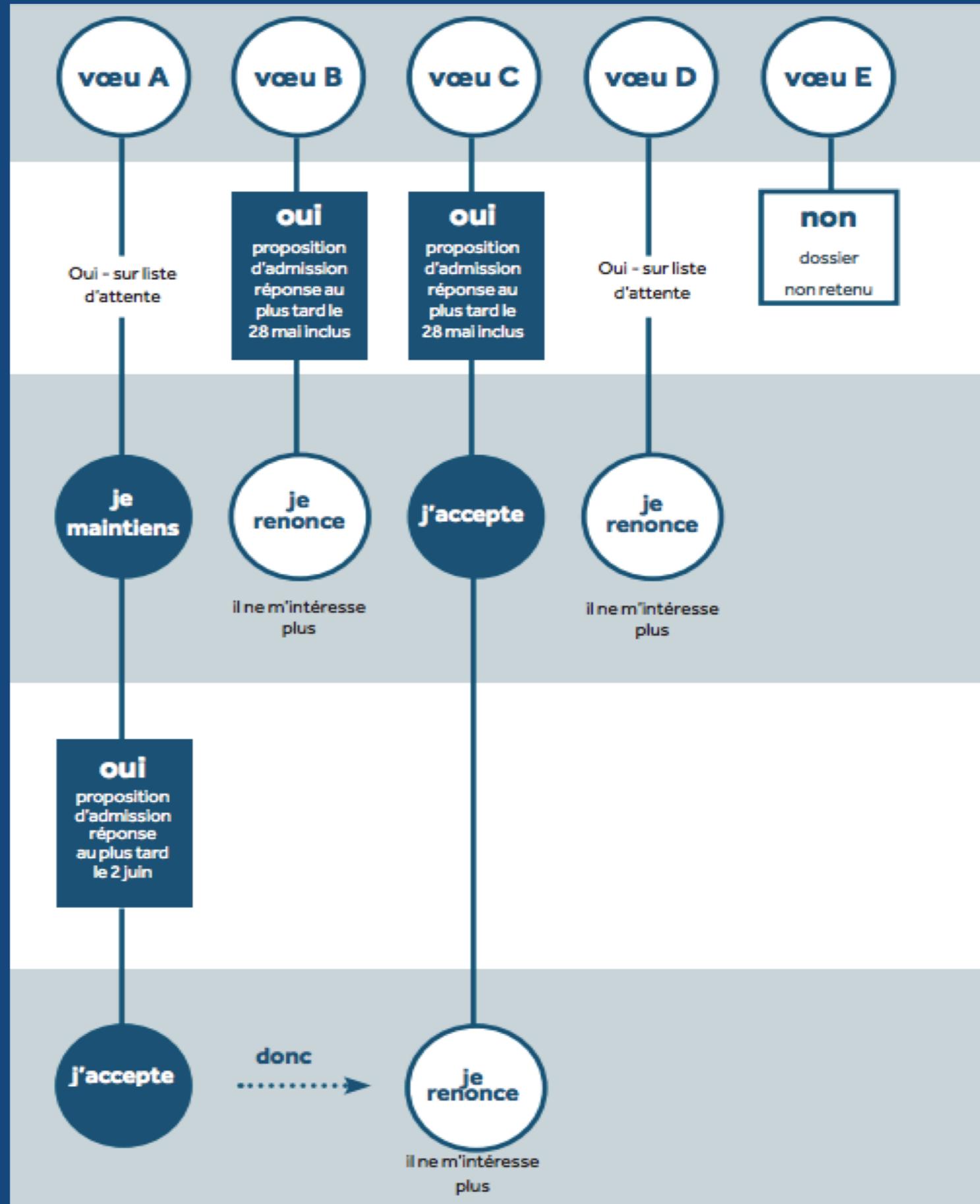
Les grands principes pour le lycéen

- Les vœux non-sélectifs bénéficient d'une priorité académique (En île de France, la priorité académique englobe les académies de Paris, Versailles et Créteil)
- Certaines filières qui reçoivent beaucoup plus de candidatures qu'elles n'ont de places à proposer sont dites sous tension et le pourcentage d'accès est faible
- Pas de priorité académique pour les vœux sélectifs
- Il n'y a pas de nombre minimum de vœux
- Les vœux ne sont pas hiérarchisés sur Parcoursup, le lycéen aura une réponse sur chacun de ses vœux
- Chaque vœu est **motivé** par le lycéen – Saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme : Projet du lycéen, ses acquis et expériences extra-scolaires
 - Une rubrique commune à toutes les formations : Encadrement et animation, engagements, expériences professionnelles et activités et centres d'intérêts
 - Un projet de formation motivé (Lettre de motivation par prépa ou licence et banque de concours)
- D'autres documents pourront être demandés selon les formations, book pour les écoles d'art, questionnaire d'auto-évaluation pour les licences de Droit et Sciences

...

➤ Parcoursup, les réponses :

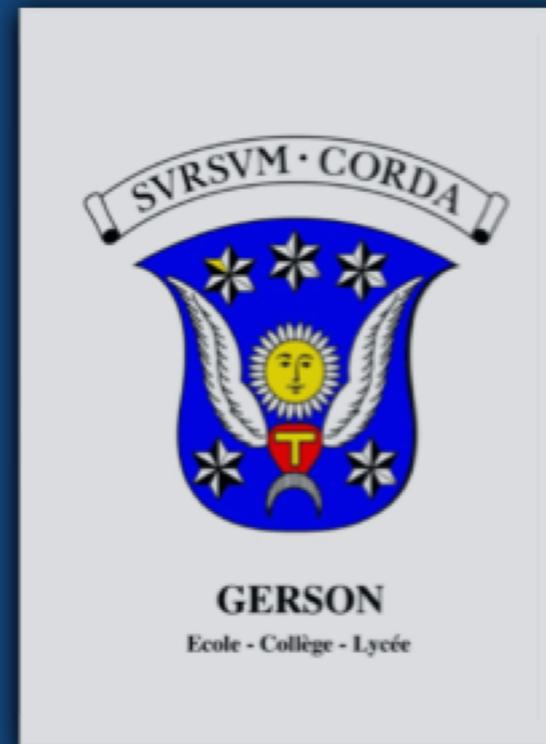
- Le lycéen reçoit une réponse pour chacun de ses vœux et sous-vœux lors de la première phase d'admission et au fil des désistements (Délai de réponse : 1 semaine puis raccourci au fil de la procédure) – Principe de la non hiérarchisation des vœux
 - ✓ **Vœux non sélectifs** : Oui, Oui si (sous condition d'un parcours pédagogique adapté) ou en attente (**Positionnement sur la liste d'attente et la liste d'appel et rang du dernier admis sur la liste d'appel de l'année précédente**)
 - ✓ **Vœux sélectifs** : Oui , Non ou en attente (**Positionnement sur la liste d'attente et la liste d'appel et rang du dernier admis sur la liste d'appel de l'année précédente**)
- Le candidat dès lors qu'il a reçu au moins deux réponses positives doit choisir **une seule formation** sans renoncer pour autant à ses vœux en attente
- Avec les désistements, la situation sur les listes d'attente évolue quotidiennement



Les grands principes pour Gerson

- L'établissement communique à la plateforme les notes de 1ère, les deux premiers trimestres de Terminale et les notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- Les notes d'épreuves de spécialité sont rentrées sur Parcoursup
- Les professeurs remplissent **une fiche Avenir** pour chacun des vœux ou sous-vœux des élèves. Elle comprend les notes de l'élève (Moyenne des notes du 1er et second trimestre de Terminale), son rang, et l'appréciation des professeurs par discipline
- Sur la base de cette fiche avenir, le chef d'établissement émet un avis sur la candidature de l'élève – Cohérence vœu / motivation et capacité à réussir
- Ces fiches sont transmises aux établissements du supérieur qui les étudient pour faire des propositions d'affectation aux lycéens
- Elle sera consultable par les élèves et familles à la date d'ouverture des propositions sur Parcoursup

- **Mardi 20 décembre 2022** : Ouverture et actualisation du site - Phase d'information sur les formations (Contenu, capacités d'accueil, attendus, taux de réussite, Journées portes ouvertes ...)
- **Les étapes clés de la procédure :**
 - **18 Janvier - 9 Mars 2023** : Inscription des candidats et sélection des formations
 - **9 Mars 2023** – Date limite pour formuler les vœux !
 - **6 Avril 2023** : Date limite pour finaliser les dossiers et confirmer les vœux, **rédaction du projet de formation motivé**
 - **1 Juin 2023** Début des propositions d'admission et réponse du lycéen
(La situation sur les listes d'attente évolue quotidiennement, les places libérées sont proposées à des candidats en attente)
 - **Mi Juin 2023** : La procédure d'admission complémentaire ouvre pour les candidats n'ayant reçu aucune proposition ou qui souhaitent émettre d'autres vœux sur les formations qui ont encore de la place
 - **13 Juillet 2023** : Fin de la phase principale d'admission.
 - Le lycéen peut choisir d'archiver ses vœux, il n'a plus accès à la remontée de son rang sur la liste d'attente mais les formations peuvent encore proposer des places jusqu'à la fin de la procédure complémentaire
 - **12 Septembre 2023** : Fin de la procédure complémentaire



Réunion d'information Parcoursup

Janvier 2023